

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Brabantia S&L Belgium N.V.

Jeu-concours RA

Article 1. Généralités

Le présent règlement régit le **Jeu-concours RA**, ci-après dénommé le « **Jeu-concours** ».

Le Jeu-concours est organisé par **Brabantia S&L Belgium N.V.**, dont le siège social est situé Stuifzandstraat 31, 3900 Pelt, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0412833582, ci-après dénommée l'« **Organisateur** ».

Ce règlement régit, entre autres, les conditions de participation au Jeu-concours et le déroulement du Jeu-concours. La participation au Jeu-concours implique la pleine acceptation par le participant de tous les termes et conditions du présent règlement.

Article 2. Durée

Le Jeu-concours débute le 15 décembre 2021 à 6h00 et se termine le 31 janvier 2022 à 23h59.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger le Jeu-concours.

Article 3. Conditions de participation

Le Jeu-Concours est un jeu sans obligation d'achat.

Toute personne majeure (c'est-à-dire âgée de 18 ans ou plus) peut participer au Jeu-Concours, à l'exception des membres du personnel et des directeurs de l'Organisateur et de tout partenaire impliqué dans l'organisation du Jeu-Concours (par exemple, une agence de marketing). Il en va de même pour les parents au premier degré de ces personnes et les personnes résidant à la même adresse que ces personnes.

Les participants au Jeu-Concours doivent avoir leur lieu de résidence dans la zone suivante :

Les Pays-Bas ou la Belgique

Un participant ne peut participer qu'une seule fois au Jeu-Concours. Une participation supérieure à celle autorisée entraînera l'exclusion totale du participant.

Article 4. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel suivantes seront demandées à chaque participant, afin de pouvoir participer de façon valable au Jeu-concours :

- Adresse e-mail
- Les données suivantes sont demandées au gagnant par e-mail : nom, adresse e-mail, lieu de résidence et numéro de téléphone portable. Ces données sont nécessaires pour l'envoi du prix.

Les données à caractère personnel fournies ne seront utilisées qu'aux fins de l'organisation du Jeu-concours et seront traitées conformément à la Déclaration de confidentialité de l'Organisateur (disponible à l'adresse <https://www.brabantia.com/nl/privacy>) et à la législation applicable en matière de protection de la vie privée (notamment le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD)).

L'Organisateur ne sera autorisé à contacter le participant dans le cadre de promotions, d'offres, d'informations, de jeux-concours, etc., uniquement si le participant donne son consentement exprès au traitement de ses données à caractère personnel à d'autres fins, en fonction du consentement donné. Les participants peuvent à tout moment accéder à leurs données à caractère personnel, les corriger ou les supprimer de la manière décrite dans la Déclaration de confidentialité de l'Organisateur (voir le lien ci-dessus).

La fourniture de données fausses, incomplètes ou incorrectes peut entraîner l'exclusion de la participation de la personne concernée.

Article 5. Déroulement du Jeu-concours

Le déroulement du Jeu-Concours est le suivant :

Après que le participant ait lu les conditions du Jeu-concours et qu'il ait effectué les démarches suivantes, comme indiqué ci-dessous, celui-ci accepte les conditions du Jeu-concours :

1. Placer un produit en RA avec son téléphone portable et le prendre en photo. Pour ce faire, il suffit de scanner le QR-code de la poubelle à pédale StepUp (en page 6) figurant dans le magazine Brabantia avec le téléphone portable. Vous arriverez alors sur une page énumérant tous les couleurs de la poubelle à pédale StepUp. Sélectionnez un produit et placez-le en RA en cliquant sur "Voir en RA". Cliquez sur "RA" et l'appareil photo s'ouvrira, vous permettant de placer le produit en RA. Dès que le produit apparaît en RA, vous devez prendre une photo.
2. Cette photo, accompagnée de la réponse à la question posée, doit être envoyée par e-mail à l'adresse suivante : concours.belgique@brabantia.com.

Une question subsidiaire sera posée à la fin du Jeu-concours.

En participant au concours, le participant accepte les conditions du Jeu-concours. Pour participer de façon valable et avoir ainsi une chance de gagner le prix, le participant doit suivre correctement le déroulement du Jeu-concours.

Article 6. Désignation du gagnant

Les gagnants seront annoncés de la façon suivante :

Les 5 participants dont la réponse est exacte ou la plus proche de la question posée et qui envoient une photo de qualité montrant le produit Brabantia en RA de manière complète et claire gagneront. Ils seront contactés par e-mail via l'adresse concours.belgique @brabantia.com le 1^{iere} février 2022.

En cas d'égalité, le participant dont la participation a été enregistrée en premier gagne.

Les gagnants seront informés par e-mail après la clôture du Jeu-concours. Seul le gagnant sera contacté. Les participants qui n'ont pas gagné ne recevront pas d'e-mail.

Si le gagnant ne répond pas dans les deux semaines suivant la notification par e-mail, il perdra son droit au prix et le prix restera la propriété de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un nouveau gagnant, en tenant compte du déroulement du Jeu-concours et du processus de désignation des gagnants.

Article 7. Prix

Le prix qui peut être gagné dans le cadre du Jeu-concours est le suivant :

Chaque gagnant recevra une fois la poubelle à pédale StepUp Brabantia qu'il aura mis en RA via l'outil RA. En d'autres termes : le produit Brabantia présenté sur la photo soumise.

Tous les prix sont personnels et ne sont donc pas transférables à des tiers. Le gagnant ne peut pas échanger ou racheter le prix (par exemple, en espèces ou sous la forme d'un autre prix).

Article 8. Fraude et abus

Brabantia S&L Belgium N.V. supervise le bon déroulement du Jeu-concours.

Un ou plusieurs participants qui, ensemble ou séparément, manipulent ou augmentent frauduleusement leurs chances de gagner par quelque moyen que ce soit, peuvent être exclus de la participation.

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant de la participation au Jeu-concours s'il s'avère qu'il enfreint les termes du présent

règlement du Jeu-Concours ou les lois applicables. L'Organisateur ne peut en être tenu pour responsable.

Article 9. Communication

Le gagnant d'un prix accorde à l'Organisateur la permission d'utiliser son nom et/ou son image (par photo ou vidéo) dans le cadre de toute communication ou promotion de l'Organisateur concernant le Jeu-concours (y compris via les réseaux sociaux).

Article 10. Responsabilité

La participation au Jeu-concours est entièrement au risque du participant. L'Organisateur ne peut donc être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect subi par un participant du fait de sa participation au Jeu-concours et de la réception et/ou de l'utilisation d'un prix ou de tout défaut d'un prix.

En outre, l'Organisateur ne peut être tenu responsable de toute défaillance technique, de l'absence de connexion au réseau ou de l'échec de la participation.

En outre, l'Organisateur se réserve le droit de mettre fin, de modifier, de reporter, d'annuler ou d'interrompre le Jeu-Concours, en tout ou en partie, pour des raisons de force majeure, pour toute autre cause indépendante de la volonté de l'Organisateur (telle que, mais sans s'y limiter, une défaillance ou un dysfonctionnement technique) ou si des raisons légales dans une quelconque juridiction l'imposent. L'Organisateur décline dans ce cas toute responsabilité et les participants ne sont pas tenus à une quelconque indemnisation.

Article 11. Droits de propriété intellectuelle

Dans le cas où la participation au Jeu-concours nécessite que le participant soumette une participation (image, son, etc.), le participant garantit que cette participation ne portera atteinte à aucun droit, y compris mais non limité aux droits de propriété intellectuelle et aux droits à la vie privée, de tiers. Le participant garantit avoir obtenu l'autorisation des propriétaires des images ou des personnes qui seraient entendues ou vues dans la participation. Le participant dégage l'Organisateur de toute responsabilité en cas de réclamation de tiers à cet égard.

Article 12. Contact

Un participant peut contacter l'Organisateur pour poser des questions ou faire des commentaires sur le Jeu-Concours de la manière suivante :

Via l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus :
concours.belgique@brabantia.com

Toutefois, l'Organisateur n'acceptera aucune contestation relative au libellé ou à l'interprétation des instructions et/ou des questions dans le cadre du Jeu-Concours.

Article 13. Validité

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement du Jeu-Concours sont déclarées nulles, illégales ou inapplicables, cela n'en affectera pas la validité des autres dispositions. La disposition en question doit alors être interprétée et/ou remplacée par une disposition valable, ayant le même objet et le même effet, ou par une disposition similaire qui se rapproche le plus possible de la disposition en question.

Article 14. Litiges

L'Organisateur et le participant tenteront de résoudre à l'amiable tout litige relatif à ce concours ou à l'interprétation du présent règlement. Si aucune solution ne peut être trouvée, le litige doit être soumis aux tribunaux compétents du département judiciaire où se trouve le siège de l'Organisateur. Ceux-ci auront une compétence exclusive pour régler le litige.

Article 15. Droit applicable

Le présent règlement du Jeu-concours est soumis au droit belge.

Le présent règlement du Jeu-Concours est daté du 14 décembre 2022.